

# PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GORGES – SOCIÉTÉ AUBRON & MECHINEAU

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/221 en date du 10/09/2020, une enquête publique est ouverte à la mairie de Gorges, pendant une période de 33 jours du 12 octobre 2020 à 9h00 au 13 novembre 2020 inclus à 17h30, portant sur la demande présentée par la société AUBRON & MECHINEAU pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation et l'extension de la carrière « La Margerie », implantée sur le territoire de la commune de Gorges.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Claude CHEPEAU, ingénieur agréé à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Gorges les observations du public aux dates et heures ci-après :

— <b>Lundi 12 octobre 2020</b>	de 09H00 à 12H00
— <b>Samedi 24 octobre 2020</b>	de 09H00 à 12H00
— <b>Mercredi 28 octobre 2020</b>	de 15H30 à 17H30
— <b>Mardi 03 novembre 2020</b>	de 09H00 à 12H00
— <b>Vendredi 13 novembre 2020</b>	de 15H30 à 17H30

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi que les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) et déposé en version papier en mairie de Gorges où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Gorges.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Gorges (3 Place de l'Église, 44 190 Gorges) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [enquetepublicuemargerie@gmail.com](mailto:enquetepublicuemargerie@gmail.com). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Gorges pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société AUBRON & MECHINEAU, Route de Vertou – BP 91, 44 190 Gorges.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation environnementale délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.